



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 19 juin 2023

Feux de forêts : la préfète prend des mesures préventives contre les départs de feu dans le Bas-Rhin

Les conditions météorologiques dans le Bas-Rhin font apparaître un risque important d'incendie des végétaux sur l'ensemble du département.

Le nombre d'interventions du service d'incendie et de secours pour feux de broussailles et de forêt est en hausse significative au cours du mois de juin 2023 comparativement aux années précédentes.

La préfète a donc décidé de prendre, par arrêté préfectoral, des mesures préventives contre les départs de feu.

Ces mesures entrent en vigueur le mercredi 21 juin à 6 h jusqu'au mercredi 28 juin à 6 h.

Sont interdits :

- **les feux de la Saint Jean et tout feux de type bûcher,**
- **l'usage et le tir de feux d'artifices,**
- **le lâcher de lanternes volantes équipées de flammes,**
- **les feux festifs en milieu naturel, de type feux de camp ou barbecue.**

Pour rappel, il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Par ailleurs, il est fortement recommandé de reporter tous travaux susceptibles de provoquer des départs de feu, notamment les travaux agricoles et forestiers.

Il est fait appel à la plus grande vigilance de tous dans l'utilisation domestique des barbecues, planchas, grills pouvant entraîner un départ de feu accidentel.

La préfète appelle à la responsabilité de chacun et sensibilise aux conduites à tenir :

- Ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas les mégots par la vitre de la voiture.
- Campe uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.
- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés.
- Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques
- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
Prévenir rapidement les sapeurs-pompiers (18) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation – lieux dits, position GPS, numéro de parcelle - moyens d'accès pour les secours...).

- Vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.
- Attention : battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation !
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.
- A pied, rechercher un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...).

Contact presse

Bruno Iossif
Tél : 07 72 34 91 14
Mél : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)
 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)